

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT****N° 1368**

présenté par

Mme Mörch, Mme Dupont, Mme Charrière, M. Maire, M. Christophe, Mme Le Feur, M. Vignal, M. Sempastous, M. Colas-Roy, Mme Sarles, Mme Lenne, Mme Jacqueline Dubois, M. Blein, Mme Piron, M. Gérard, M. Henriot, M. Chiche, M. Serville, Mme Sage, Mme Park, Mme Rilhac, M. Bois, Mme Melchior et Mme Michel

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 75, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, un rapport sur les métiers et compétences en tension en rapport avec la transition écologique, sur l'offre de formation professionnelle initiale et continue à ces métiers et compétences et sur l'opportunité que présente le déploiement des écoles de la transition écologique pour répondre au besoin de formation professionnelle identifié.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de prévenir que le manque de compétences et de formations devienne le goulot d'étranglement de la transition écologique, la formation professionnelle aux compétences de la transition écologique doit être un élément primordial du présent projet de loi. Le besoin de création de nouvelles formations aux compétences et métiers de demain a été largement reconnu, notamment par le plan France Relance et son Plan 1 jeune, 1 solution.

multiples sont les témoignages de filières fortement touchées par la transition écologique qui souhaitent recruter mais ont des difficultés à trouver des employés aux compétences adaptées. Le CNEFOP conseille depuis de plusieurs années d'accompagner particulièrement les filières de bâtiment et de l'agriculture, les filières liées au développement des énergies renouvelables ainsi que les filières industrielles liées à la gestion, au recyclage et à la valorisation des déchets dans l'adéquation des compétences enseignés dans la formation initiale avec la transition écologique. De la même manière, un rapport récemment publié par l'EDEC stipule que parmi une centaine de métiers de l'électricité, 23 métiers sont déjà en tension aujourd'hui.

Pour répondre à ces enjeux, le présent amendement prévoit un rapport faisant le lien entre ces métiers et compétences en tension, la formation professionnelle initiale et continue proposée et l'opportunité que pose le déploiement des écoles de la transition écologique pour combler le besoin en formation. Le présent amendement met ainsi l'accent sur l'importance de la formation professionnelle initiale et continue pour répondre aux enjeux de la transition écologique, notamment dans la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences, et vise à évaluer la pertinence du modèle des écoles de la transition écologique à répondre à ces enjeux.

Les écoles de la transition écologique forment depuis 2017 aux métiers et compétences de la transition. En proposant un parcours pouvant aller de la remobilisation de jeunes dépourvus de qualification jusqu'à leur diplomation, les écoles de la transition écologique alignent la dimension écologique avec la dimension sociale tout en adaptant les formations proposées aux besoins du territoire, répondant ainsi à l'enjeu économique des métiers en tension.

Cet amendement vise donc à renforcer l'objectif du présent projet de loi qui est d'assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et d'apporter les réponses adéquates aux enjeux de la transition écologique en termes d'emplois et de compétences par les programmes de formation dans la région.